REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
LOI N° 2006-003
Autorisant la ratification de l'Accord sur la Conservation
des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA).
L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance plénière respective en date du 30 mai 2006 et du 20 juin 2006,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

 Vu la Constitution, Vu la Décision n° 18 - HCC/D1 du 24 juillet 2006 de la Haute Cour Constitutionnelle;
PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :
Article premier. Est autorisée la ratification de l'Accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie.
<u>Article 2</u> . La présente loi sera publiée au <i>Journal officiel</i> de la République.
Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Antananarivo, l	le 24 ju	ıillet 2006
------------------------	----------	-------------

Marc RAVALOMANANA